CONDITIONS:

DIX PIASTRES PAR AN—payables par mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera reçu, à moins que les arrérages ne soient payés, et aucun ne cessera que celui qui voudra renoncer à l'abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 centa pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, p ur publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

A LOUER.

La belle maison connue sous le nom de **HOTEL DU LAC** située à l'embouchure du Bayou St-Jean, sur le site élevé de l'ancien port, incontestablement la situation la plus agréable des bords du lac. Les améliorations récentes des routes des deux côtés du Bayou donnent l'assurance que les améliorations ne seront pas interrompues.

Le mobilier peut être pris à une raisonnable évaluation et les conditions seront libérales.

Pour une personne active et industrieuse il s'offre rarement d'aussi belle occasion d'employer son capital. On peut prendre possession de suite. Pour plus de renseignements, s'adresser à

B. BOOTH & Co.

A LOUER.

Le beau **MAGASIN** à 3 étages que MM. Gurlie & Guillot viennent de bâtir dans la rue Jefferson, à côté de celui de M. Hermann; s'adresser à M. DELPUECH, pharmacien, rue de Chartres, presqu'en face de la rue Jefferson. 17 mai—3.

A LOUER.

Pour entrer de suite en possession, une **MAISON** en briques à deux étages, rue Foucher, entre Julie et St. Joseph; s'adresser à

TOURNE & BECKWITH,
7mai rue de la Nouvelle-Levée. No. 15.

A LOUER.—Le premier étage de la Maison No. 54, rue Toulouse. Aussi, la Maison à étage No. 85, située dans la même rue. Pour plus amples renseignements, s'adresser au No. 11, rue St. Louis.
15 mai

LE soussigné offre à vendre la cargaison du navire Dublin-Packet, de Marseille, consistant en
500 barriques Vin des marques Bergasse, Ponsot et Belfort;
120 barils Vin imitation Madère;
800 caisse Vin Muscat;
50 barils Vinaigre;
100 caisses Saron bien vif;
833 barils Eau-de-vie de Catalogne de 30 degrés;
100 caisses Liqueurs superfines;
33 " Absinthe de Neufchâtel;
100 " Eau-de-fleurs d'orangers;
700 paniers huile d'Olive, marque Pagnol;
180 caisses Salaisons assorties;
76 balles amandes;
4 jarres Fruits cristalisés;
1 jarre Nougat;
20 caisses fromages d'Hollande;
10 " Pruneau de 50 pobans chacune;
10 jarres Saucissons;
20 " Amandes douces cassées;
10 " do. amères do.
1 " Noix;
1 " Noisettes;
6 balles graines pour oiseaux;
6 aipes Eau-de-vie;
10 balles Bouchons;
300 paniers Bouteilles vides;
200 jarres vides;
040 chaines d'Ail;
Le tout ayant droit au drawback.

F. H. PETITPAIN,
5 juin encoignure Chartres et Toulouse.

ARTICLES POUR FAIRE LES CREMES A LA GLACE.

EAU de fleur d'orange, d'une qualité supérieure, Vanille fine, Essence de citron, très-forte, Essence de Menthe, d'Angleterre très-fine, Essence de Roses, Carmin très-foncé, pour colorer.
7 juin E. EVEN.

A VENDRE.—La pirogue MARIA, de dix tonneaux 92 pouces, avec ses agrès et apparaux generalement neufs et quelques voiles, et une cuisine en fer; cette embarcation est très commode pour le cabotage du fleuve. Pour les conditions, s'adresser à
2 mai FLANC & BRUGIER

LES soussignés viennent de recevoir des Natchitoches 88 caisses de TABAC, en carottes de premier choix, chaque caisse contient 6 carottes de 10 livres, ou 12 carottes de 5 livres. Ils vendront ce parti de tabac en totalité ou par caisse, aux consommateurs.
24 avril DU BERTRAND & LEGENDRE.

EN débarquement du navire Jeune Gabrielle, de Bordeaux, et à vendre par P. Lafaye, à son magasin, rue Royale, No. 147, et chez MM. Dufour et Desbois, vis-à-vis le café de la Bourse, rue de Chartres.

Vins rouge en barriques Ste. Emilion, Canon Pomérol et Médoc des années 1822, 1825, 1827 et 1831; et d'importations antérieures, vins en caisse rouge, des mêmes crus et même année—ainsi que des vins blancs dous de Barsac, 1819; et de Grave Barsac 1825, Muscat, &c., et tous les prix modérés—également quelques milliers de sangs purs de Hongrie 1er. choix.
17 mai P. LAFAYE.

UN français, âgé de 36 ans, qui a passé quinze ans dans les affaires à Paris, et tout récemment trois ans à New-York, désire trouver un emploi dans quelque maison de commerce soit ici soit même au Mexique. Il est capable de diriger une bonne correspondance française, ou toute autre partie commerciale d'un comptoir. Il lit facilement l'anglais et peut le parler et l'écrire au besoin. Il donnera les renseignemens les plus satisfaisants auprès des premières maisons de cette ville.

Adresser quelques mots à P. M. au bureau de la Poste, boîte No. 8. 9 mai—1m

$10 DE RECOMPENSE.

POUR quiconque arrêtera et conduira à la geôle, une mulâtresse appartenant à M. B. Coquet, nommée **CAROLINE**, âgée de 16 ans, bien connue en ville pour être coiffeuse,) elle est bien faite, elle parle le français et l'anglais, on dit l'avoir vu au faubourg d'en haut où elle a fait passer pour libre, (sous le nom de Mlle. Caroline la coiffeuse.

Tous les capitaines de navires et de bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas la recevoir à bord sous les peines de la loi. 19 av—1m.

SANGSUES A VENDRE, à la pharmacie de F. ORIOL & Co.
13 avril enseignure des rues Condé et Dumaine.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

MME. FESSARD accoucheuse de Paris, a l'honneur de prévenir les dames qui voudront bien lui accorder leur confiance que sa demeure est maintenant rue St. Anne, No. 122, entre Bourbon et Dauphine. 24 av

BOTTES, SOULIERS & BRODEQUINS.

LE soussigné vient de recevoir de Philadelphie quelques centaines de paires de bottes, souliers et brodequins qui seront vendues à 25 pour 100 meilleur marché qu'on ne peut les trouver dans aucun magasin de cette ville, par douzaines ou paires. Les acheteurs sont engagés à se rendre au magasin du soussigné.

J. C. AYERS,
Rue de la vieille Levée, No. 40, près des Magasins bleus. 9 mai.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.—Les soussignés, agents de la scie-à-vapeur à Pearlington, se chargeront de toutes les commandes qu'on leur fera pour des planches de cypre, qu'ils délivreront, soit sur le bassin ou sur le chemin à coulisses, avec promptitude et à aussi bon compte qu'on pourrait les obtenir en ville ou dans les environs.

TOURNE & BECKWITH,
7 mai Nouvelle Levée, No 15

A VENDRE pour cause de départ.—2 caisses ghingbara; 1 caisse coutil gris; 1 caisse serrures damassées; 1 caisse fleurs artificielles; 1 caisse soie à coudre; 1 caisse chemises et mouchoirs de batiste; 1 caisse chemises de toile; 1 caisse shalls et fichus hernanis, 1 caisse serrures; 2 boucauts fil à voile; fruits à l'eau-de-vie; Champagne, s'adresser chez MM. Th. Nicolet et Co. ou au magasin, rue Toulouse, No. 51. 7 mai.

TRAITES sur New-York et Paris, à vendre par
4 juin TH. NICOLET & Co.

LE soussigné vient de recevoir par le navire Créole, les marchandises suivantes, des meilleures manufactures du nord, savoir:

Bottines pour dames, en peau et en prunelle, brodequins en peau de daim tané, souliers et escarpins très fins à boucles, en peau de veau, qu'il vendra à des prix modérés.

J. G. ARRAIZA,
22 av rue Condé et Dumaine.

LIVRES NOUVEAUX.

Reçus par le navire Warsaw, du Havre, et à vendre par les soussignés:

Mémoire sur la captivité de la duchesse de Berry, par Châteaubriand; le Tour de Montlhéry, par J. Viennet; L'Amour de Luther; Calomnie, par Hypolite Bonnelier; Marie Touchet, par M. J. Lesguillon; Samuel, roman sérieux par M. Paul de Musset; le Siège d'Anvers, ou Amour, Guerre et Folie; Un de plus, roman à la mode, par un vaudevilliste; Contes d'une vieille fille à ses neveux; Un Clair de Lune, rêverie par M. Gustave Albitre; le Lépreux des Cheteurs; le Corrrière du puits de l'Hermite; Contes de Fée Pélagie, par Choquart & Guenot; les Ecorcheurs ou l'Usurpation et la Peste, par M. le vicomte d'Arlincourt; Daniel le lapidaire, ou les Contes de l'Atelier; suite; Une Femme de Théâtre, par J. B. May; Chansons nouvelles et dernières de Béranger; Contes nouveaux par V. Jules Janin.

E. JOHNS & Co.
18 juin rue de Chartres, No 113

VENTES PAR LE MARSHAL.

M. J. McDowell vs. Mooney.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. W. Grivot, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, lundi, 24 juin, à midi, à l'encoignure des rues St. Louis et Chartres, un cheval grisson, dray et les harnais, saisi dans l'affaire ci-dessus.
14 juin L. DAUNOY, marshal.

Madame J. McDowall *contre* Mooney.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. W. Grivot, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, lundi, 24 juin, à midi, à l'encoignure des rues St Louis et Chartres, un cheval gris, un dray et des harnais, *saisis dans* l'affaire ci-dessus.
14 juin L. DAUNOY, marshal

Ferdinand Durcy vs. Mme. Ve. Paris.

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. B. Beauregard, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente vendredi, 12 juillet prochain, à midi, au café de Hewlett, une maison située rue Ste. Anne, entre Bourgogne & Rempart, mesurant 30 pieds de face sur 120 de profondeur plus ou moins, saisie dans la demande ci-dessus.
13 juin L. DAUNOY, marshal.

Wm. Levy *contre* O. Train.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, vendredi, 21 juin, à 5 heures, au Principal, un bois de lit, un coffre et son contenu, une table, des ustensiles de cuisine, chaises, &c. saisis dans l'affaire ci-dessus.
12 juin L. DAUNOY, marshal.

J. M. Bark *contre* Mlle. Bougere.

EN vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseillé de la cour de cité de la N-Orléans, j'exposai en vente, mercredi, 19 juin, au bureau du marshall, rue Ste.-Anne, à 5 heures de l'après-midi, une quantité de meubles, &c., saisis dans l'affaire ci-dessus.
10 juin L. DAUNOY, marshal

Nicholson *contre* D. F. Waymouth.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente, mardi, 18 juin, à 4 heures, sur les lieux, encoignure des rues du Bassin et St Louis, un comptoir, 2 roues de loterie, un tableau, une table et beaucoup d'autres articles, saisis dans l'affaire ci-dessus.
8 juin L. DAUNOY, marshal.

Dusuau Delsarcix *contre* Henry.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, j'exposerai en vente, jeudi, 17 juin, à 4 heures de l'après-midi, rue Condé, entre Madison et Dumaine, le contenu d'un Magasin de Tabac, consistant en tabac en feuilles et à poudre, des barils et bouteilles, ainsi que tous les articles qui dépendent de l'établissement.
8 juin L. DAUNOY, marshal

R. Bonnaugh vs. R. Sawyer.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente, samedi, 14 juin à 5 heures, P. M. les meubles meublants le café dans la rue Tchoupitoulas, No. 123, saisis dans l'affaire ci-dessus.
3 juin L. DAUNOY, marshal.

R H Brunel & Co. vs. Peter Matt.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, par l'hon. Wm Grivot, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, mardi, 2 juillet, à midi, à la Bourse, un Lot de Terre situé dans la rue Hunter, entre celles de Tchoupitoulas et de la Nouvelle Levée, faubourg Lacourse, ayant 53 pieds de face sur 40, plus ou moins, de profondeur, avec les améliorations qui s'y trouvent.
1er juin L. DAUNOY, marshal

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. Charles Gayarré, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente, le mardi 18 juin, à midi, à la Bourse Hewlett, l'esclave nommée *Maria*, saisie à la poursuite de W. G. Thompson et M. Bernard.
13 mai L. DAUNOY, marshal

A VENDRE A L'AMIABLE.

UNE HABITATION de 8 arpens de face, située en la paroisse d'Iberville, rive droit du fleuve, borné dans sa partie supérieure par la bayou Gozela, et dans sa partie inférieure par Mr. Julien Caumaux, ayant, avec la double concession, une superficie d'à peu près 900 arpents susceptibles d'être mis en culture. Il y a sur cette habitation, deux maisons logeables; leur magasin de 44 pieds sur 46, édifices sur dez en briques, entourés en planches, couverts en bardeaux et peinturés, et divisées en dix appartemens, dont l'un contient un moulin à gru patenté; six cabanes à nègres, doubles, bâties sur soles avec cheminées en briques, entourées en planches, couverts en bardeaux et peinturées; Une sucrerie se composant d'un moulin de 46 pieds sur 36 de large; avec machine à vapeur du premier ordre, à laquelle est adaptée un moulin à gru. La sucrerie, proprement dite, est de 72 pieds sur 36 de large; il s'y trouve un équipage neuf; elle est calculée pour en contenir un autre; deux purgeries chacune de 50 pieds de long sur 36, le tout en briques.—Tous les édifices sus mentionnés à l'exception des deux maisons, ont été bâtis l'année dernière.

La récolte est de 130 arpents de cannes, et la plantation de maïs est suffisante pour les besoins de l'habitation.

2°. VINGT ESCLAVES de prix, qui seront vendus ensemables avec l'habitation, et dont suivent les noms et qualités:

Barney, âgé de 24 ans, bon seieur de long, excellent pioche, pelle et hâche.

Washington, âgé de 20 ans, bon charretier, laboureur, excellente pioche, pelle et hâche.

Jerry, âgé de 19 ans, bon charretier, excellente pioche et hâche.

Nelson, de 24 ans, bon pioche, pelle et hâche, et un pe rasonnier

Williams, de 25 ans, bonne pioche et bonne hâche.

Henty, de 25 ans, charetier, laboureur, bonne pioche, pelle et hâche.

Reuben, de 24 ans, seieur de long, charretier, bonne pioche et bonne hâche.

Jerry, de 23 ans, laboureur, pioche ur, biecheur, briquetier et entendu à la machine à vapeur,

Stephen, de 20 ans, charretier, laboureur, bonne pioche et bonne hâche.

Emanuel, de 19 ans, charretier, laboureur, bonne pioche et bonne hâche.

Guild, de 26 ans, briquetier, bonne pioche et hâche.

David, de 23 ans, bonne pioche, pelle et hâche.

Alexander, de 24 ans, do. do. do.

Hy Copper, de 27 ans, charretier, et do. do. do.

Williams, de 24 ans, do. do. do. do.

Samuel, de 27 ans, do. do. do. do.

Bazile, de 20 ans, charretier, laboureur, et do. do. do.

Davis, de 18 ans, pioucheur, bucheron et bonne pelle.

Jerry, de 20 ans, do. do. do.

Daniel, de 24 ans, seieur de long, piocheur, et bûcheron.

Pour les conditions et autres informations s'adresser sur les lieux, ou à MM. Théo. Segond et Elisé Ritlieux, à la Nouvelle Orléans.

Si l'habitation et les esclaves ne sont pas vendus à l'amiable d'ici au 25 mai courant, les esclaves seront le dit 25 mai, offerts en vente publique, à la Bourse de Hewlett, et à l'heure de midi, par Messrs. Tricou et Canonge, encanteurs, aux conditions suivantes:

Un an de crédit, en billets payables au domicile de la Banque de la Louisiane en cette ville, endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente se passeront en l'étude de Gustave Legardeur, notaire public, aux frais des acquéreurs. 8 mai

SUCRE BLANC de la Havane, à un escalin la livre;
Beau et bon Café, à un escalin la livre;
Beau et bon Thé, à une piastre la livre;
Bon Vin à 4 escalins le gallon, Rum imitation Jamaique à 4 escalins le gallon; on ne vend pas moins de 2 gallons à la fois;
Liqueurs de la Martinique, vieux vins pour les malades; Champagne, Grave, Frontignan, &c.
Plomb, poudre, fusils de chasse, balles, pistolets, canons, vieille eau-de-cologne, clinquaillerie de tout genre et véritable remède de Le Roy, tant liquide qu'en pillules, au magasin d'ANT. MICHOUD,
24 mai encoignure Levée et Ursulines.

SAMUEL RISK, *Fondeur et Tourneur* en cuivre, plombier et machiniste, rue du Maine, No. 32, a l'honneur d'informer le public, qu'il est prêt à exécuter toutes commandes dans son état avec promptitude et netteté, fontes en cuivre de toutes formes, travaux de machines à feu, pompes de toutes grandeurs et de toutes formes, avec des valves patentées, exécutés d'après les derniers modèles, doubles écrous, appareils de fontaines, de bains et d'eau de soda, montures de pupitres, livres et comptoirs, plaques de portes, baguettes de rideaux et escaliers—répare aussi les chandeliers et lampes et généralement nettoie et bronze tous ces articles à des prix modérés. 4 mai—6m.

MAGASIN DE MARBRES DE CHEMINEE.

Rue Bienville No. 59.

LES soussignés reçoivent des manufactures de New York et tiendront constamment en vente un assortiment générale de montures de cheminée en marbre d'un travail supérieur et des modèles les plus nouveaux, des meilleurs marbres égptiens, Italiens, Irlandais et Americains. Aussi des monument, tombes et pierres tumulaires, des seuils et linteaux moulés simples; des façades de marbres, des pierres de foyers et de limites; du platre de Paris; du ciment hydraulique et Romain; avec un assortiment superbe de grilles montée en bronze et simples, sur des trumeaux et garde-feux; le tout à des prix très modérés. Ils ont des ouvriers du premier ordre pour écrire les inscriptions et fixer les ouvrages ci-dessus.

JAMES KAIN.
JOHN STROUD
De l'ancienne raison de société François & Jariek Kain.
23 janv

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Vendredi, 23 juin 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu W. Adams, un nègre nommé Willis, âgé d'environ 30 ans, charretier et nègre de journée, ayant été une fois convaincu de vol.

Conditions de la vente: 6 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la Cour,
26 mai W. F. C. DUPLESSIS, *rég.*

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi, 18 juin 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de Dorothée Chubert, décédée épouse de Bernard Cabirac, une petite mulâtresse nommée Elvira, âgée d'environ cinq ans. Conditions de la vente: comptant.

Par ordre de la cour,
15 mai W. F. C. DUPLESSIS Rég.

COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testaments.—Jeudi, 23 juin 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Isaac Baldwin, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un demi-terrain formant l'encoignure ouest des rues du Canal et Carondelet, mesurant environ 30 pieds de face à la rue du Canal, sur environ 122 pieds 3 pouces de profondeur et face à la rue Carondelet, ensemble les améliorations et matériaux qui s'y trouvent; la dite propriété vendue sujette à un contrat pour bâtir une maison, fait par le défunt et M. Twogood, l'acquéreur prenant le dit contrat comme partie de la vente, comme s'il avait été fait originairement par l'entrepreneur et lui, dit acquéreur, de manière à ce que la succession du dit défunt ne soit pas tenue de payer au dit Twogood aucunes charges, dépenses ou dommages résultant du dit contrat, soit pour ouvrage fait, matériaux fournis, ou autrement. On pourra voir le plan de la bâtisse et s'instruire de la nature du contrat en s'adressant à l'entrepreneur M. Twogood.

Conditions de la vente: La susdite propriété payable à un crédit d'un, deux et trois ans, à dater du 9 mars passé, en billets endossés à satisfaction, et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Wm. Christy, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Par ordre de la cour,
24 mai W. F. C. DUPLESSIS Rég.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register de Testamens.*—Mardi 25 juin 1833, il sera vendu au ci-devant domicile de feue veuve Merlet, faubourg Marigny, au coin des rues d'Espagne et Casa-Calvo, les effets mobiliers appartenant à la succession de la défunte.

Conditions de la vente: Comptant.

Par ordre de la cour,
P. L. B. DUPLESSIS,
3 juin dép. rég. des test.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testaments.*—Jeudi, 20 juin 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Burbank, les esclaves et propriétés foncières ci-après décrits, savoir:

ESCLAVES:

1°. **JACK**, mulâtre âgé de 19 ans, peintre; 2°. Jacob, nègre âge de 20 ans, peintre; 3°. Samuel, nègre âgé de 25 ans, peintre; 4°. Ben, nègre âgé de 15 ans, peintre; 5°. Fanny, négresse âgée de 23 ans, et ses deux enfants, Charles de 7 ans et Jacob de 5 mois; 6°. Judy, négresse de 17 ans, domestique de maison, cuisinière et blanchisseuse et son enfant Liddy de 6 mois; 7°. Bella, mulâtresse âgée d'environ 65 ans.

PROPRIETES FONCIERES.

1°. Un **TERRAIN** situé dans la rue du Bassin, entre les rues Bienville et Conti, mesurant 60 pieds de face du côté de la rue du Bassin, et ayant une profondeur qui s'étend jusqu'à la rue Franklin, ensemble les hangards, entourages et autres dépendances qui s'y trouvent.

2°. Trois Terrains situés dans le faubourg Marigny désignés sous les Nos. 5, 6 et 11 de l'Ilet No. 96.

Conditions de la vente: Les esclaves et les propriétés foncières, payables à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la Cour,
W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés chez C. Pollock, not. pub., aux frais des acquéreurs. 18 mai.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Jeudi, 27 juin 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, *pour compte de la succession* de feu John C. Wallace, un esclave nommé Douglass.

Conditions de la vente: six mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la Cour,
24 mai W. F. C. DUPLESSIS, régister.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi, 2 juillet 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Walter Williams, les deux esclaves ci après décrits, savoir:

Un nègre nommé **ABRAHAM**, âge d'environ 28 ans, et une négresse nommée **VINEY**, âgée d'environ 23 ans.

Conditions de la vente:—Six mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la Cour,
30 mai W. F. C. DUPLESSIS, rég.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Register des Testaments—Vendredi, 5 juillet 1833; j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu John Jackson, une négresse nommée Polly, âgée d'environ 21 ans.

Conditions de la vente: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,
3 juin W. F. C. DUPLESSIS, rég.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Register des Testaments*—Vendredi, 5 juillet 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, une mulâtresse nommée Eliza, âgée d'environ 25 ans, appartenant à la succession de feu Thomas C. Dawson.

Conditions de la vente—6 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction, et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,
3 juin W. F. C. DUPLESSIS, register.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Register des Testamens*—Jeudi 20 juin 1833, à 5 heures de l'après midi, il sera vendu à mon bureau, une pendule, 36 vieilles montres et quelques vieux bijoux appartenant à la succession de feu Joseph Oudin.

Conditions de la vente: comptant.

Par ordre de la cour,
7 juin W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Test.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Register des Testamens*—Mardi, 9 juillet 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Philippe Sterlin, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un morceau de terre, situé dans la paroisse de Jefferson, faubourg Plaisance, sur la rive gauche du fleuve Mississipi, près de la ville de la Nouvelle-Orléans et ayant une superficie d'environ 10 arpents, conformément à un plan fait par L. Bringier, arpenteur général, le 11 avril 1827, et déposé en l'étude de C. Pollock, not. pub.

Conditions de la vente: Un quart comptant, et le reste en trois termes égaux de 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la Cour,
7 juin W. F. C. DUPLESSIS, rég.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi, 25 juin 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feue Dame Marguerite Landreaux, décédée veuve du sieur Julien Vienne, la propriété ci-après décrit, savoir:

Un **LOT DE TERRE** situé au bayou St. Jean, de terre irrégulière, ouvrant sur la profondeur, mesurant 2 arpents 29 pieds face au bayou, sur 10 arpents 14 toises de profondeur, borné par les propriétés de Jarreau, et des héritiers d'Hébécourt, Alpuente et Macarty, et ayant à peu près une superfine de 34 arpents, ensemble deux maisons de maître, existant sur le dit lot de terre, l'une haute et l'autre basse, cuisine hangard &c.

Conditions de la vente: 1, 2, 3, 4 et 5 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale; et divisés par coupons, ainsi qu'il conviendra à l'administrateur de la susdite succession.

Par ordre de la cour.
W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé par Félix de Armas, not. public, aux frais de l'acquéreur. 20 mai

COUR DES PREUVES—*Vente par le register des Testamens*—Lundi, 1er. juillet 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feue Suzette Castanedo f. c. l. la propriété foncière et l'esclave ci-après décrite, savoir:

Un terrain situé en cette ville, rue Dauphine, entre les rues de l'Hôpital et des Ursulines, No. 842, ayant trente pieds de face à la rue Dauphine, sur soixante de profondeur, ensemble la maison briquetée entre poteaux, couverte en bardeaux, composée de quatre chambres et galerie, et autres dépendances.

Une esclave orpheline, nommée Euprasie de 15 mois.

Conditions: l'esclave comptant, et le terrain, ensemble les bâtisses, un tiers comptant, et le reste à 6, 12 et 18 mois, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour,
31 mai W. F. C. DUPLESSIS, Rég.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Régister des Testamens.—Mardi, 25 juin 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Marie-Françoise Le Vilet, et de la communauté qui existait entre elle et son époux Patrice Albrier, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un Terrain situé au faubourg Marigny, rue Casacalvo, entre les rues Mandeville et d'Espagne, mesurant 35 pieds de face à la rue Casacalvo, sur 120 pieds de profondeur; sur lequel se trouve une maison basse, cuisine etc.

Conditions de la vente: Un quart comptant, et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour.
W. F. C DUPLESSIS,
22 mai régister.

A LOUER—La Maison de la rue St-Louis, maintenant occupée par Wm. H. Taylor. S'adresser à M. Vandebeur, rue de Chartres, No. 19, ou au bureau d'information No. 40, rue St. Louis. 6 jun

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Vendredi, 28 juin 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Agathe Duclosiange f. c. l. les propriétés foncières ci-après décrites, savoir:

1°. Un terrain de forme triangulaire, situé dans l'Ilet No. 15, du faubourg Saulet, formant encoignure aux rues St. Barthélemy et des Magasins, ayant environ 60 pieds de face à la rue des Magasins, et 120 pieds ou environ de profondeur et face à la rue St. Barthelemy; ensemble les bâtisses qui sont dessus.

2°. Une portion de terrain de forme triangulaire, situé dans l'Ilet No. 16, du faubourg Delord, attenant au précédent, et faisant face à la rue des Magasins, ensemble les bâtisses qui s'y trouvent; la dite propriété sera vendue conformément à un plan, qui sera exposé à la Bourse, avant la vente.

Conditions de la vente: 6, 12, 15 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.

Par ordre de la cour,
W. F. C. DUPLESSIS, register.

N. B. Les actes vente seront passés pardevant Wm. Boswell, notaire public, aux frais des acquéreurs.
17 mai

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon. Charles Maurian, juge—*F. J Letellier* contre *ses créanciers*—La cession de biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers aura lieu en l'étude de L. H. Férand, notaire public, samedi, 22 juin courant, pour y délibérer sur les affaires du pétitionnaire; et en même temps, toutes procédures contre sa personne et ses biens sont suspendues.

Par ordre de la cour.
12 juin—3 F. BUISSON, député greffier

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Présent l'hon. Ch. Maurian, juge—*Jean Joseph Coiron vs. ses créanciers.*—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la Cour, pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de L. T. Caire, notaire public, le jeudi 11 de juillet prochain, afin de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire; et en attendant, toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendues; il est de plus ordonné que C. Rosselins soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Par ordre de la cour,
30 mai—10 F. BUISSON, *député greffier*

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans,—*Présent l'hon. Charles Maurian, juge—Wm. Garrison* contre *ses créanciers*—Sur lecture et enregistrement de la pétition et de la cedule dans cette affaire, il est ordonné par la cour que les créanciers du pétitionnaire aient à deduire en leur cour, le samedi 22 juin prochain, les raisons pour lesquelles la demande du pétitionnaire ne sera pas accordée; et en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues.

Par ordre de la cour,
30 mai—3 F. BUISSON, *député greffier*

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, 28 mai 1833.—Présent l'hon. Chs. Maurian, juge—[No. 6923.]—*Chs. F. Coulon Jumonville* contre *ses créanciers.*—Sur lecture et enregistrement de la pétition présentée par M. Mars-udet, avocat du demandeur, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du débiteur ait lieu en l'étude de Charles De Armas, not. pub., samedi, 29 juin prochain, pour nommer un syndic en remplacement de M. Ed. Ducros, décédé.

Par ordre de la Cour,
Bureau du Greffier, 28 mai 1833.
29 mai—10.9pa F. BUISSON, dép. greff.

DEMANDE D'EMPLOI.

UNE personne connaissant très bien la partie des marchandises sèches et la tenue des livres, ayant de plus d'excellentes recommandations désire trouver un emploi dans un magasin, s'adresser au bureau de cette feuille.
6 juin 1 jr

IL a été conduit à la prison de la paroisse Jefferson, les esclaves suivants, savoir:

Sally, négresse appartenant à Mme. Holliday, de la paroisse Jefferson.

Marraga, négresse appartenant à M. Rashall, de la Nouvelle-Orléans.

Eddé, négresse appartenant à M. Carlin, de la Nouvelle-Orléans.

Silvy, mulâtresse appartenant à M. Pages, de la Nouvelle-Orléans.

Cyprien, nègre appartenant à M. Aimée, habitant de St. Jacques.
3 juin VICTOR PICAUD, *geolier.*

CINQ-CENTS PIASTRES DE RECOMPENSE.

ME trouvant à même de donner, aujourd'hui, un détail plus circonstancié des objets qui m'ont été enlevés dans la nuit du 8 au 9 du courant, je publie l'inventaire suivant:

VINGT montres *patent levers* en or, fabrique de Moncas, Jos Johnson, J. S. Tobias & co., Houghton et James Rigby; une petite montre anglaise, cadran en or, ressemblant à un *patent lever*; une montre de chasse, très plate; 2 montres de Lépine, à boîtiers émaillés, une montre ordinaire en or, avec cadran en argent; 4 montres à échappement à ancre, de la manufacture des frères Melly; savoir: les Nos. 3915, 3917, 4004 et 4015; 2 Lépines en or; 1 *patent lever* à double boîtier uni en or, de seconde main; 1 do. double boîtier, à cadran émaillé blanc, No. 5691; 6 montres pour dames, dont deux émaillées et 4 en or; une montre en argent de la manufacture des frères Melly, à échappement à ancre; environ 25 montres en argent; *patent levers*, de la manufacture de Leyland, Johnson, Foresters, et J. S. Tobias & co.; 10 montres de chasse anglaises, 15 do. unies; 1 do. de Lépine; environ 28 clefs en or, de Breguet, dont 8 montées à gauche et les 20 autres à droite; une épinglette bleue émaillée montée en diamans, de $120; un écrin contenant boucles d'oreilles en diamans, épinglettes et bagues, évaluées $800; une paire pendans d'oreilles en diamans, avec de fausses perles et une jarretière à 5 diamans dans une boite; une grosse épinglette d'un seul diamant, évaluée $100; une grosse bague en diamans, de 8 à 9 diamans, évaluées $350; 30 bagues en diamans assorties, de différents prix; de 100 à 120 bagues en gais, perles, perles et diamans; un écrin en camée, contenant un collier, des boucles d'oreille, et épinglettes, le collier composé de 22 camées petits et gros; les boucles d'oreille 4, l'épinglotte 1; 27 camées en tout, acheté de M. Joseph Deguerre, de New-York; 30 bagues en diamans, grosseurs et prix assortis; 100 à 120 bagues en jais, perles et diamans; 1 écrin topaze et or, principalement pierres ovales, acheté à l'encan de M. Ducatel; deux écrins en perles, avec centre en diamant; dix dés en or; une paire de lunettes en or; 4 chaines pour dames, en or; 12 chaines de montre, en